

BULLETIN D'INSCRIPTION MATERNELLES
VACANCES DE PRINTEMPS 2022

Nom et prénom de l'enfant :

Tél. / Portable :/...../...../...../.....

Mail :

N° caf :

QF :

Classe :

P.A.I. : Non Oui (Pensez à fournir le traitement)

Pour réserver les sorties, il vous faut obligatoirement cocher la case sortie que vous souhaitez réserver

Dates	Journée	Repas
Lundi 25/04		
Mardi 26/04		
Mercredi 27/04		
Jeudi 28/04		
Vendredi 29/04		
Lundi 02/05		
Mardi 03/05		
Mercredi 04/05		
Jeudi 05/05		
Vendredi 06/05		

TOUTE ACCEPTATION D'INSCRIPTION VAUT FACTURATION !

En cas d'absence de l'enfant pour maladie pendant les périodes de vacances scolaires, les 2 premiers jours d'absence seront dus (repas compris). Les journées et repas suivants seront déduits à condition qu'un certificat médical soit produit. La déduction se fera sur la facture du mois suivant.

L'annulation d'une ou deux journées n'est pas remboursée. En cas d'annulation avant le début des vacances (pour ces vacances le 21/04/2022 des frais de dossier d'un montant de 15€ par semaine annulée seront déduits du remboursement

"Lu et approuvé" Signature

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS DU 28 AU 31 /03/2022

Plusieurs possibilités pour s'inscrire

1/ Soit auprès des directeurs ALAE

2/ Soit par le biais du portail famille CLSH
(si vous en avez fait la demande et si vous êtes en prélèvement)

3/ Soit au centre de loisirs **sur RDV** aux horaires ci-dessous :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h30

Jeudi de 14h à 18h

Les règlements devront être retournés avant le 6 avril pour que l'inscription soit prise en compte

- Paiement par chèque à l'ordre Régie CLSH Aucamville que vous pouvez retourner au responsable ALAE

- Par carte bleue en venant au guichet unique.

- Par prélèvement

Tel : 05.61.37.23.32

Mail : mc.rebufatti@ville-aucamville.fr

Pour bénéficier de la réduction CAF, joindre avec la feuille d'inscription l'attestation CAF VACANCES LOISIRS 2022 à imprimer depuis votre compte CAF.

Si vous ne fournissez pas l'attestation la réduction CAF ne sera pas appliquée